



Assemblée générale

Distr. générale
26 mai 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Cinquième Commission

Points 77 et 123 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question
des opérations de maintien de la paix
sous tous leurs aspects**

**Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies**

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix : questions concernant l'ensemble des opérations

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.5/59/L.53**

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Introduction

1. Au paragraphe 4 de la section IV (Examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix) de son projet de résolution intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix : questions concernant l'ensemble des opérations » (A/C.5/59/L.53), l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de charger d'urgence le Bureau des services de contrôle interne de réaliser un audit de gestion approfondi portant sur les pratiques du Département des opérations de maintien de la paix et sur les risques de double emploi, de fraude et d'abus de pouvoir dans les domaines opérationnels des finances, y compris l'établissement des budgets, des achats, des ressources humaines, y compris le recrutement et la formation, et de l'informatique, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixantième session.

2. Le Bureau des services de contrôle interne a réexaminé son programme d'audits, notamment plusieurs produits qu'il prévoyait d'exécuter au titre du budget



du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2005/06, et a modifié l'ordre de priorité des activités inscrites à son programme de travail et réaffecté les ressources en conséquence pour pouvoir réaliser l'audit de gestion approfondi demandé dans le projet de résolution.

3. Dans le présent état, le Secrétaire général indique les incidences budgétaires de la demande de l'Assemblée générale et les modifications à apporter en conséquence au montant des crédits demandés pour le Bureau des services de contrôle interne dans le budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

II. Questions d'organisation

4. Les crédits demandés au titre du Bureau des services de contrôle interne pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 apparaissent dans le budget du compte d'appui pour le même exercice (A/59/730) et dans l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution intitulé « Étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies » présenté par le Secrétaire général (A/C.5/59/28/Add.1).

5. Les audits suivants étaient inscrits au programme de travail que le Bureau prévoyait d'exécuter :

a) Audit de la gestion de la chaîne d'approvisionnement des opérations de maintien de la paix, qui devait être confié à un cabinet extérieur et coûter 50 000 dollars, montant inscrit au budget du compte d'appui pour l'exercice 2005/06 (A/59/730, par. 238 et 240);

b) Audit des projets de construction dans les opérations de maintien de la paix et examen de la Section du génie du Département des opérations de maintien de la paix, qui devaient être confiés à un consultant et coûter 15 000 dollars, montant inscrit au budget du compte d'appui pour l'exercice 2005/06 (A/59/730, par. 238 et 240);

c) Audits devant être effectués par les auditeurs résidents des missions de maintien de la paix.

6. Ayant examiné les besoins et procédé à une évaluation préliminaire des domaines que couvrirait l'audit de gestion approfondi du Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des services de contrôle interne compte intégrer les audits de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des projets de construction dans l'audit approfondi.

7. Par conséquent, les ressources prévues dans le budget du compte d'appui pour financer ces deux audits seront réaffectées à l'audit de gestion approfondi et le montant correspondant sera déduit de celui des crédits supplémentaires demandés dans le présent état.

8. Le Bureau des services de contrôle interne compte aussi reporter à l'exercice 2006/07 trois audits de missions sur le terrain qui devaient être effectués par des auditeurs résidents, dans la mesure où les intéressés participeront activement, au Siège, à l'audit de gestion approfondi.

III. Portée de l'audit (liste préliminaire)

9. On trouvera ci-dessous la liste préliminaire des éléments et domaines d'activité sur lesquels porteront les vérifications et l'analyse effectuées dans le cadre de l'audit de gestion approfondi du Département des opérations de maintien de la paix :

- a) Évaluation des risques au Département des opérations de maintien de la paix;
- b) Planification des missions (composante militaire, police, logistique);
- c) Activités de fond (désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration, état de droit, etc.);
- d) Informatique et télématique;
- e) Gestion des ressources humaines (y compris la formation);
- f) Budgétisation axée sur les résultats;
- g) Gestion financière;
- h) Achats et approvisionnement;
- i) Opérations aériennes;
- j) Transports;
- k) Enseignements tirés de l'expérience et pratiques optimales;
- l) Lutte antimines.

10. Les points b) à l) pourront être modifiés en fonction des résultats de l'évaluation des risques.

IV. Prévisions de dépenses

A. Vue d'ensemble

11. Le Bureau des services de contrôle interne devra probablement s'assurer les services des spécialistes suivants :

a) *Consultants*. Un cabinet de conseil spécialisé dans plusieurs domaines, notamment mais non exclusivement l'informatique, la logistique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, sera engagé pour environ six semaines. Avec les auditeurs du Bureau des services de contrôle interne, il évaluera les risques au Département des opérations de maintien de la paix et dans certaines missions sur le terrain. Le Bureau ne dispose pas actuellement de la combinaison de spécialités voulue et, compte tenu de la complexité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du nombre peu élevé d'évaluations des risques effectuées jusqu'ici dans les missions de maintien de la paix et de la brièveté du délai, il faudra engager un cabinet de conseil spécialisé pour procéder à une évaluation initiale qui servira à définir plus précisément la portée de l'audit approfondi;

b) *Deux spécialistes des télécommunications*. Deux consultants seront engagés pour environ deux mois chacun pour réaliser un audit des moyens de

télécommunication et des ressources connexes du Département des opérations de maintien de la paix et des missions sur le terrain;

c) Sept auditeurs résidents attachés à des missions sur le terrain examineront simultanément à New York, pendant 45 jours, divers éléments devant faire l'objet de vérifications.

12. Le Bureau des services de contrôle interne compte que les spécialistes du cabinet d'audit, les spécialistes des télécommunications et les auditeurs résidents devront se rendre régulièrement dans certaines missions de maintien de la paix.

13. Les crédits supplémentaires nécessaires pour la réalisation de l'audit de gestion approfondi du Département des opérations de maintien de la paix sont indiqués ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Montant proposé dans le budget du compte d'appui pour 2005/06</i>	<i>Crédits supplémentaires demandés</i>
Consultants	300,0	65,0	235,0
Voyages	231,6	–	231,6
Total	531,6	65,0	466,6

B. Analyse des ressources nécessaires

	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Montant proposé dans le budget du compte d'appui pour 2005/06</i>	<i>Solde</i>
Consultants	300 000	65 000	235 000

14. Le montant prévu, soit 300 000 dollars, permettrait de financer les services d'un cabinet de conseil spécialisé engagé pour six semaines pour évaluer les risques au Département des opérations de maintien de la paix et dans certaines opérations de maintien de la paix (250 000 dollars), ainsi que les services de deux spécialistes des télécommunications qui consacraient environ deux mois chacun à un audit des moyens de communication des opérations de maintien de la paix (50 000 dollars).

15. Le budget du compte d'appui pour l'exercice 2005/06 prévoit la réalisation par le Bureau des services de contrôle interne d'un audit de la gestion de la chaîne d'approvisionnement des opérations de maintien de la paix qui reviendrait à 50 000 dollars et d'un audit des projets de construction dans les opérations de maintien de la paix qui reviendrait à 15 000 dollars. Le Bureau propose d'intégrer ces audits dans l'audit de gestion approfondi du Département des opérations de maintien de la paix et de consacrer à ce dernier les ressources inscrites au budget du compte d'appui pour leur financement.

16. Il faudrait donc inscrire au budget du compte d'appui pour 2005/06, au titre des consultants, un crédit supplémentaire d'un montant net de 235 000 dollars pour

la réalisation de l'audit de gestion approfondi du Département des opérations de maintien de la paix.

	<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Montant proposé dans le budget du compte d'appui pour 2005/06</i>	<i>Solde</i>
Voyages	231 600	–	231 600

17. Il faudrait inscrire au budget du compte d'appui pour 2005/06, au titre des voyages, un montant supplémentaire de 231 600 dollars pour les voyages de sept auditeurs résidents qui se rendraient au Siège de l'Organisation afin d'examiner simultanément, pendant 45 jours, les divers éléments devant faire l'objet de vérifications dans le cadre de l'audit approfondi (121 600 dollars), les voyages de 10 auditeurs du Siège qui se rendraient dans certaines missions pour une période de 20 jours (90 000 dollars) et ceux des spécialistes des télécommunications qui se rendraient à la Base de soutien logistique des Nations Unies, à Brindisi, et dans certaines missions (20 000 dollars).

V. Conclusions et recommandations

18. Les ressources nécessaires pour réaliser l'audit approfondi ont été soigneusement analysées et justifiées, compte tenu des capacités existantes, des montants alloués au Bureau des services de contrôle interne et des dépenses prévues dans le budget du compte d'appui pour 2005/06 (A/59/730), et de la réaffectation d'une partie des montants proposés.

19. Pour que l'audit de gestion approfondi du Département des opérations de maintien de la paix demandé au paragraphe 4 de la section IV (Examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix) du projet de résolution A/C.5/59/L.53 puisse être réalisé, il faudrait inscrire au budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 un montant supplémentaire de 466 600 dollars.

20. **Par conséquent, si l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/C.5/59/L.53, les crédits supplémentaires suivants devront être prévus :**

a) **Un crédit supplémentaire de 235 000 dollars à inscrire au budget du compte d'appui pour l'exercice 2005/06, pour le Bureau des services de contrôle interne, à la rubrique Consultants;**

b) **Un crédit supplémentaire de 231 600 dollars à inscrire au budget du compte d'appui pour l'exercice 2005/06, pour le Bureau des services de contrôle interne, à la rubrique Voyages.**